

Les instances de l'UPF

Soumis par communication le mar, 18/08/2015 - 10:51 [Bienvenue](#) [1]

- Le conseil d'administration (CA)
- Le conseil académique (CAc)
- La commission de la recherche (CR)
- La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Il vote le budget, approuve les comptes et le contrat d'établissement de l'université ainsi que les accords et les conventions signés par le président. Il adopte le règlement intérieur de l'université, le rapport annuel d'activité, le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique...

- **Vice-président du conseil d'administration** : Jean-Paul Pastorel
- **Composition** : téléchargez la [composition du CA de l'UPF](#) [2] (MAJ juin 2017)

La Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a créé le Conseil académique. Le conseil académique regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire. Le Conseil académique constitue en son sein la section disciplinaire. En formation restreinte, il est l'organe compétent pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.

- **Composition** : téléchargez la [composition du CAc de l'UPF](#) [3] (MAJ juin 2017)

Elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche. Elle fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

- **Vice-présidente de la commission de recherche** : Nabila Gaertner-Mazouni
- **Composition** : téléchargez la [composition de la CR](#) [4] de l'UPF (MAJ juin 2017)

Elle est consultée sur les programmes de formation des composantes. Elle adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation, les règles relatives aux examens, les règles d'évaluation des enseignements, les mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants, les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants...

- **Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire** : Marina Demoy-Schneider
- **Composition** : téléchargez la [composition de la CFVU](#) [5] de l'UPF (MAJ juin 2017)

Dans toutes les instances de l'université, plusieurs sièges sont réservés aux représentants étudiants qui expriment leurs opinions au nom de leurs camarades et participent aux débats qui animent la vie de l'université. Huit représentants étudiants, élus pour deux ans, siègent au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire. Quatre représentants, élus pour deux ans, siègent au Conseil d'administration de l'université.

- Vice-présidente Étudiant : Belinda Houariki

URL source: <http://www.upf.pf/fr/content/les-instances-de-lupf>

Liens

[1] <http://www.upf.pf/fr/th%C3%A9matique/bienvenue>

[2] http://www.upf.pf/sites/default/files/images/documents/Gouvernance/upf_membres_du_ca_juillet_2017.pdf

[3] http://www.upf.pf/sites/default/files/images/documents/Gouvernance/upf_membres_cac_maj_04072017.pdf

[4] http://www.upf.pf/sites/default/files/images/documents/Gouvernance/upf_membres_cr_juillet_2017.pdf

[5] http://www.upf.pf/sites/default/files/images/documents/Gouvernance/upf_cfvu_membres.pdf